

Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité

Déclaration du groupe CGT

La France peine à retrouver une économie dynamique porteuse d'innovations technologiques, sociales et créatrice d'emplois pérennes. Dans ce contexte, les TPE/PME sont présentées comme un levier important d'attractivité des territoires, de gisements de croissance ou d'emplois. Mais malgré un fort dynamisme de création d'entreprises, le développement de ces TPE/PME, notamment en matière d'investissement et d'emploi reste faible.

Le présent avis visait à traiter plusieurs défis ambitieux s'agissant de ce type d'entreprise. Les nombreuses auditions ont permis la constitution d'un état des lieux exhaustif et pédagogique des réalités et des dispositifs existants. L'avis aborde la problématique du financement au sens large et se concentre sur le crédit bancaire qui reste de loin la principale source de financement de ces entreprises.

Les indicateurs statistiques bancaires illustrent une amélioration des conditions de crédit, mais la perception de nombre d'acteurs auditionnés (particulièrement les entreprises de plus petites tailles) demeure très différente et met en avant les barrières et difficultés importantes pour obtenir ces financements pour leur développement ou leur modernisation.

Ce constat s'inscrit dans la continuité des préconisations de notre assemblée. Le rapport annuel sur l'état de la France 2015 recommandait déjà « de favoriser l'accès au crédit des PME et TPE » en mentionnant « la frilosité des banques » et le « découragement des entreprises ».

L'avis caractérise ces contraintes :

- chaque année les refus de crédit concernent des dizaines de milliers de PME et de 700 000 à 1 million de TPE ;
- malgré la baisse générale des taux, les flux d'encours de crédit au TPE reculent. Et le coût du crédit est supérieur en moyenne d'un point pour les plus petites entreprises ;
- les « charges financières au sens large », c'est à dire le coût du capital s'élèvent en moyenne à 40 % du profit brut des TPE/PME.

Les travaux de la section ont fait légitimement l'objet de débats intenses, moins légitimement parfois, de positions dogmatiques qui nuisent aux fondements et à la qualité des travaux qui forgent l'ADN de notre assemblée auquel nous sommes tous attachés.

Au final, cet avis contient des préconisations pragmatiques et opérationnelles.

Cependant, la CGT aurait préféré que certaines préconisations plus innovantes, qui constituent des leviers pour une autre efficacité économique et sociale, fassent l'objet d'un consensus plus large, comme :

- la réduction des délais de paiements à 30 jours ;
- la modulation à la baisse de l'impôt sur le résultat en cas d'affectation de celui-ci à des fins d'investissements productifs porteurs d'emplois ;
- une amélioration de l'action publique et des institutions financières publiques (avec la création d'un pôle public bancaire ou la création de Fonds régionaux et d'un fonds national pour faire levier sur le crédit bancaire).

Pour répondre à ces défis un changement de paradigme est urgent. La CGT a voté l'avis qui constitue un pas conséquent en ce sens.